



Poursuite des travaux de réhabilitation au droit du franchissement du canal de la Somme à Cappy

Amiens, le vendredi 7 mars 2025

Dans la continuité des travaux de réfection des ouvrages permettant le franchissement de la Vallée de la Somme dans la traversée de Cappy menés au cours du deuxième semestre 2024, le Conseil départemental de la Somme réalise actuellement la réhabilitation du pont levant et de l'ouvrage du contre fossé au niveau du canal de la Somme dans la commune.

Des aménagements au profit de la sécurité

En lien avec une étude de sécurité menée par la commune de Cappy, des aménagements ont été réalisés au niveau des 4 ouvrages d'art. Avec un sens de circulation prioritaire, ils permettent d'élargir les trottoirs pour les rendre plus sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le programme de travaux a nécessité une coupure de la circulation avec la mise en place d'une déviation du 5 août au 15 novembre 2024.

Travaux repris le 6 janvier 2025

Avec cette opération, un programme complémentaire sur le pont levant et la buse du contre fossé devait se dérouler à la suite des travaux. Or, les différentes consultations d'entreprises et les délais de négociation n'ont pas permis d'envisager cette continuité. C'est pourquoi, il a été proposé à la municipalité de Cappy de maintenir le délai initial de réalisation du programme de travaux, mais de l'interrompre du 15 novembre 2024 au 6 janvier 2025.



Les travaux de réhabilitation du pont levant de Cappy ont démarré le 6 janvier 2025 pour une durée initiale de 11 semaines. Ces travaux, sous alternat de circulation la première semaine, ont ensuite nécessité la remise en place d'un itinéraire de déviation routière identique à celui de la précédente phase de travaux à compter du 13 janvier.

Le pont levant a été déposé et chargé sur une barge le 14 janvier, puis transféré par voie d'eau à 1 km en amont et transbordé sur une plateforme pour y être réhabilité. Durant les travaux, une passerelle provisoire franchissant le canal de la Somme, permet le cheminement des piétons et des cyclistes.

Les travaux sur la buse du contre fossé ont démarré le 20 janvier 2025, pour une durée initiale de 8 semaines.

La rénovation du pont levant consiste en :

- la dépollution de l'ancien revêtement et la réfection de la peinture anticorrosion
- la réfection des organes de manœuvre et le remplacement des garde-corps fixes et mobiles
- la correction des désordres sur la chaussée

L'ouvrage du contre fossé, constitué d'une voute maçonnée en brique et d'une buse métallique, nécessite une rénovation de son étanchéité interne et externe, liée au vieillissement des matériaux et aux infiltrations d'eau.

Les travaux consistent en :

- l'installation d'une géomembrane d'étanchéité
- la restauration des maçonneries
- la sécurisation des abords par de nouveaux garde-corps

Avancement des travaux

Les organes de manœuvres mécaniques et hydrauliques du pont levant ont été transportés et traités en atelier. La réfection du génie civil du pont levant est terminée.

En parallèle, le désamiantage du tablier démarré fin janvier a nécessité un délai complémentaire en raison des difficultés de réalisation sur site. Les travaux de désamiantage sont terminés depuis début mars. Actuellement, les travaux de chaudronnerie et de remise en peinture sont en cours. Afin de réduire l'impact sur le délai global de l'opération, l'entreprise en charge des travaux intervient par cycle de 2 x 8h de travail par jour, du lundi au samedi.

La repose du pont et sa mise en service sont prévues la semaine du 17 au 21 mars à l'issue des travaux sur la buse du contre fossé.

La dernière semaine de mars est réservée aux travaux de finition et différents essais de conformité. Le retrait de la déviation est prévu le 28 mars 2025.

Prolongation de la déviation jusqu'au 28 mars 2025

La prolongation du délai est donc principalement liée à des conditions météorologiques défavorables en janvier et quelques aléas durant les travaux en particulier sur le curage du contre fossé et sur l'opération délicate du désamiantage.

Par conséquent, l'itinéraire de déviation passant par les RD 329, RD 1029 et RD 164 via Bray-sur-Somme, Proyard, Foucaucourt-en-Santerre, Estrées-Deniécourt et Faÿ, initialement prévu jusqu'au 14 mars 2025 est prolongé jusqu'au 28 mars 2025.

La Véloroute Vallée de Somme est également fermée à la circulation piétonne et cycliste. Elle est déviée entre Eclusier-Vaux et Cappy durant cette même période.

La réfection finale des enrobés dans la traversée de Cappy sera réalisée à partir du printemps 2025 pour une durée d'intervention inférieure à 10 jours.

Les travaux, intégralement financés par le Département, sont évalués à 945 000 € (pont levant 720 000 € TTC ; buse sur le contre fossé 225 000 € TTC).

Invitant les usagers de la route à respecter les déviations mises en place, le Conseil départemental de la Somme les rappelle à la prudence durant toute la durée du chantier et les remercie de leur compréhension.

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

